

COÛTS CAPITALISÉS

1 COMPOSANTES DES COÛTS CAPITALISÉS

1 Le tableau qui suit détaille les coûts capitalisés aux projets d'investissement du
 2 Distributeur. Ils regroupent les prestations de travail et les coûts de gestion de matériel
 3 pour des activités de construction ou de développement. Ce coûts seront ajoutés à la
 4 base de tarification lorsque les projets auxquels ils se rattachent seront mis en
 5 exploitation.

**TABLEAU 1
 COÛTS CAPITALISÉS(M\$)**

Description	Année historique 2011	2012			Année témoin 2013
		D-2012-024	D-2012-024 ajustée	Année de base	
Prestations de travail ⁽¹⁾ ⁽²⁾	(310,8)	(317,3)	(316,0)	(303,9)	(320,0)
Gestion de matériel	(46,8)	(51,1)	(51,1)	(51,5)	(52,0)
Coûts capitalisés	(357,6)	(368,4)	(367,1)	(355,4)	(372,0)
Ajustements organisationnels (voir HQD-1, document 3)		1,3			
Coûts capitalisés - intégrant ces ajustements	(357,6)	(367,1)	(367,1)	(355,4)	(372,0)

⁽¹⁾ La méthode d'établissement des prestations de travail a été décrite à la pièce HQD-7, document 7 du dossier R-3677-2008, pages 3 à 5.

⁽²⁾ Prestations de travail nettes des régularisations découlant de l'analyse des projets et des radiations de frais d'études sur des projets abandonnés.

2 PRESTATIONS DE TRAVAIL IMPUTÉES AUX INVESTISSEMENTS DU DISTRIBUTEUR

6 Le tableau suivant présente les prestations de travail imputées par le Distributeur à ses
 7 investissements.

**TABLEAU 2
 PRESTATIONS DE TRAVAIL AUX INVESTISSEMENTS**

Description	Année historique 2011	2012			Année témoin 2013
		D-2012-024	D-2012-024 ajustée	Année de base	
Valeur des prestations de travail (en M\$)	310,8	317,3	316,0	303,9	320,0
<i>Dont : Avantages sociaux - Coût de retraite</i>	9,3	12,1	12,1	13,6	22,2
<i>Dont : Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	6,8	(6,3)	(6,3)	(7,8)	0,8
Heures imputées aux investissements	2 681 184	2 803 333	2 792 333	2 537 933	2 474 806
Taux horaire moyen (en \$)	116	113	113	120	129
<i>Excluant le coût de retraite</i>	110	111	111	117	120

8 Le Distributeur rappelle que le taux horaire moyen fluctue en fonction de l'évolution de
 9 ses composantes, notamment des coûts de masse salariale. De plus, les heures

1 imputées aux investissements sont établies sur la base de la planification des travaux
2 d'investissement d'une année donnée.

3 La baisse des heures imputées aux investissements, entre l'année témoin 2013 et
4 l'année 2012 autorisée, est principalement attribuable à :

- 5 • la baisse des heures imputées aux investissements pour le Plan global en
6 efficacité énergétique (PGEÉ), ainsi que pour les projets majeurs Lecture à
7 distance (LAD) et Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive
8 (CATVAR).
- 9 • la diminution des heures en ingénierie due à une baisse des effectifs.